



COMMUNE DE LAMBESC

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	27

SEANCE DU
04 DECEMBRE 2024

Le quatre décembre deux mille vingt quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt-huit novembre deux mille vingt quatre et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER (Présent jusqu'à la délibération n°2024-134 incluse), Joëlle BENALET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Anne-Laure JOLY, Jean-Michel CARRETERO, Diana PELLETIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER, Dominique MEYER

REPRESENTES : Karen LECLUSE à Dominique PELLEGRIN, Guy GARCIN à Claire BLANC, Bernard MAYER à Sylvie PORRY, François BERGA à Dominique MEYER, Valérie FARGIER à Jean-Michel CARRETERO

ABSENTS : Hélène ALLIETTA, Corinne ARCHAMBAULT

DELIBERATION N° 2024-135	Finances Garantie d'emprunt à GRAND DELTA HABITAT pour la construction de 18 logements sociaux sur l'opération immobilière « Lavaldehan » située avenue Gilbert Pauriol
-----------------------------	--

VU les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 2298 du Code Civil ;

VU le **contrat de prêt n° 163456** en annexe signé entre GRAND DELTA HABITAT, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, que par courrier du 17 septembre 2024, la société GRAND DELTA HABITAT a fait part à la Ville d'une demande de garantie d'emprunt à hauteur de **50 %** d'un prêt d'un montant total de **1 848 255.00 €** sollicité auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Cette demande est adressée dans le cadre du financement de l'opération « Avenue Gilbert Pauriol », concernant l'acquisition en VEFA de 18 logements collectifs (13 logements PLUS + 5 logements PLAI) situés Avenue Gilbert PAURIOL - 13410 Lambesc.

Il propose d'accorder cette garantie d'emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Ligne de prêt n° 5615740

Type	PLAI
Montant	168 214.00 €
Commission d'instruction	0 €
Périodicité des échéances	Annuelle
Durée totale du prêt	40 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur Index	-0,4 %
Taux d'intérêt	2,6 %
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Conditions de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
Modalité de révision	Double révisabilité (DR)
Taux de progressivité de l'échéance	- 0,5 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent

Ligne de prêt n° 5615739

Type	PLAI Foncier
Montant	242 474.00 €
Commission d'instruction	0 €
Périodicité des échéances	Annuelle
Durée totale du prêt	80 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur Index	0,3 %
Taux d'intérêt	3,3 %
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Conditions de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
Modalité de révision	Double révisabilité (DR)
Taux de progressivité de l'échéance	- 0,5 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent

Ligne de prêt n° 5615742

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 013-211800504-20241204-DB_2024_135-DE

Type	
Montant	874
Commission d'instruction	0 €
Périodicité des échéances	Annuelle
Durée totale du prêt	40 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur Index	0,6 %
Taux d'intérêt	3,6 %
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Conditions de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
Modalité de révision	Double révisabilité (DR)
Taux de progressivité de l'échéance	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent

Ligne de prêt n° 5615741

Type	PLUS Foncier
Montant	563 369,00 €
Commission d'instruction	0 €
Périodicité des échéances	Annuelle
Durée totale du prêt	80 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur Index	0,3 %
Taux d'intérêt	3,3 %
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Conditions de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
Modalité de révision	Double révisabilité (DR)
Taux de progressivité de l'échéance	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **ACCORDE** la garantie d'emprunt à hauteur de 50% tel que décrit ci-dessus pour le remboursement du contrat de Prêt n° 163456 constitué de 4 lignes du Prêt et d'un montant total de 1 848 255.00 €, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de 924 127.50 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération
- **DIT** que la garantie est apportée aux conditions suivantes :
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse collective s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais nécessaires à ce règlement

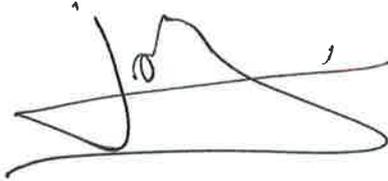
- **S'ENGAGE** pour toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND

